

Infos pratiques



L'équipe de bénévoles va organiser pour la saison 2010-2011, à partir du 25 juin prochain, les ateliers informatiques. Pour nous permettre de reprendre les cours informatiques auprès des débutants dans de bonnes conditions, et pour répondre à vos attentes, nous vous demandons, si vous êtes intéressés, de nous retourner le questionnaire joint à ce Plachy-Buyon Infos. Renseignement à la mairie.

Centre de loisirs (A.L.S.H.) : Les inscriptions ont lieu jusqu'au 18 juin 2010. Elles se font à l'accueil périscolaire auprès des directeurs les : lundis, mardis, jeudis, vendredis de 16h30 à 18h maxi. **Attention, le nombre de places est limité.**



Inscription sur la liste électorale : Les inscriptions ont lieu du 1^{er} septembre au 31 décembre 2010. Se présenter en Mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

La divagation des chiens dans la commune. Le 20 mai dernier, M. le Prefet a adressé une nouvelle circulaire sur la divagation des chiens, à toutes les mairies : « *un chien qui divague dans une commune et dans un lieu public est susceptible de représenter un danger pour les usagers sur la voie publique ou l'environnement (automobilistes qui circulent, piétons en cas de morsures, destruction du gibier sauvage et des nids) ou même être blessé* ».

Régulièrement, des habitants contactent la Mairie ou amènent directement un animal. Aussi, il paraît utile de rappeler que tous chiens errants qui seraient saisis sur le territoire de la commune seront conduits à la fourrière et gardés pendant les délais fixés par le Code Rural. Les frais de départ en fourrière sont à payer par le propriétaire lors de sa restitution (de l'ordre de 100€), ceux-ci ne sont en aucun cas exclusifs des poursuites civiles en cas d'accident de la route ou de morsures causées par l'animal, ni des poursuites pénales prévues pour la divagation des animaux.

Denis DUFRENNE - Garde champêtre territorial

Tri sélectif : Des conteneurs viennent d'être remis par le SMIRTOM dans chaque habitation. Ceux-ci remplaceront les sacs bleus et jaunes (toujours à votre disposition en Mairie, si besoin) et ne devront pas rester en permanence sur les trottoirs.

La mise en service de ce nouveau dispositif dans nos communes est prévue à compter du 5 août 2010, (le jeudi des semaines impaires).

Camion Pizza : Le samedi des semaines impaires à partir du 12 juin, sur le parking du café « l'annexe », Mme Thierry proposera une vente de Pizzas.

PLACHY-BUYON INFOS

Bulletin d'information du conseil municipal – juin 2010, n° 7



Depuis 2006, la commune a entrepris la préservation de son patrimoine architectural, datant de la deuxième moitié du 19^{ème} siècle, en valorisant la brique rouge bien présente à cette époque. Lors de la construction de la nouvelle mairie, l'architecte a utilisé la brique en reliant l'ancienne salle des fêtes, maintenant salle des mariages, remise en valeur depuis sa rénovation. L'ancienne école, époque Jules Ferry, salle des associations et bibliothèque, a elle aussi connu sa remise en état. La mare du hameau de Buyon, les murs étant fortement endommagés, a été refaite.

Après une première tranche de travaux réalisés en 2008, la totalité du ravalement de l'église construite en 1862 a été entreprise depuis le début de cette année. Chacun a pu apprécier le savoir faire des maçons qui par tous les temps, avec beaucoup de patience et minutie, ont lavé et rejointoyé des milliers de briques laissant apparaître les différentes teintes.

Bravo et Merci à l'entreprise Bernard qui a mené à bien ces chantiers.

Un dossier a été déposé à la Fondation du Patrimoine pour la rénovation des abat sons et terminer ces grands travaux.

L'équipe municipale



COMMUNE DE PLACHY-BUYON

2 rue du Cdt André Dodart 80160 Plachy-Buyon

Tel / Fax : 03-22-42-74-26

E-mail : mairie.plachy@wanadoo.fr

Travaux

Atelier municipal : la construction est à ce jour terminée et la réception définitive a eu lieu le 29 mars dernier. Progressivement, les employés communaux prendront possession des lieux. En cette saison, priorité est donnée au fleurissement. Nous comptons également sur la participation des habitants qui contribuent à l'embellissement de notre commune.

Gaz : Les travaux pour l'installation du réseau de gaz ont débuté, engendrant des perturbations dans la circulation routière et le stationnement : des arrêtés municipaux ont été pris et il est possible que des feux tricolores soient installés pour une meilleure sécurité routière. Nous comptons sur la compréhension des habitants pour que ces travaux s'effectuent dans les meilleures conditions possibles.

Eclairage public : un dossier présenté à la Fédération Départementale d'Electricité pour le changement de tous les lampadaires du Val de Selle a été validé. Les pourraient se faire cette année.

Urbanisme

Déclarations de travaux et permis de construire : Il est constaté que des travaux modifiant l'aspect extérieur des habitations ou des propriétés (clôture, portail, terrasse, véranda, piscine, portes, abris de jardins, fenêtres, façades) sont parfois réalisés sans déclaration préalable. Or, celle-ci est **obligatoire**. Les documents d'urbanisme, comme la « demande de permis de construire ou permis d'aménager » (cerfa N° 13409-01), peuvent être retirés en mairie ou téléchargés sur le site : www.service-public.fr. Ils sont à déposer en mairie pour avis, avant le début des travaux.

Budget communal

Impôts locaux : Lors de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2010, le budget communal a été voté. Le choix des élus s'est porté sur une augmentation de 1% du produit fiscal local, comme en 2009. Toutefois la commune ne maîtrise pas l'augmentation des valeurs immobilières. Vous trouverez ci-dessous le tableau récapitulatif des différents taux ainsi que la moyenne de ceux appliqués dans les communes de notre département. Les taux d'imposition de la Communauté de Communes du Canton de Conty, resteront inchangés.

Taux des taxes locales	2009	2010
------------------------	------	------

Taxe d'habitation	5,67%	5,72%
Taxe foncière	13,64%	13,76%
Taxe foncière non bâti	20,56%	20,77%
Taxe professionnelle	7,48%	7,55%

Taux moyen des communes de la somme en 2009

15,22%
24,23%
38,82%
16,13%

Emploi des jeunes

La Mission Locale du Grand Amiénois est à la disposition des jeunes (16/25 ans) pour développer des actions d'accompagnement. Un conseiller tient une permanence à la Mairie, tous les mardis matins de 9h à 12h : ils peuvent se présenter pour l'étude de leurs projets de formation et/ou professionnel.

Jeunesse

Cette année la municipalité renouvelle un voyage pour les jeunes de Plachy-Buyon le **dimanche 29 août 2010**.

Les inscriptions seront enregistrées au fur et à mesure de leur dépôt dans la limite des places disponibles jusqu'au 30 juin 2010.

Tarif pour les habitants de Plachy-buyon : Enfants de - de 12 ans : 15 € (accompagnement obligatoire par un adulte). De 12 à 20 ans : 20 €. Adulte accompagnant : 30 €.

Enfants et adultes non domiciliés à Plachy-Buyon : 40 €

N'attendez pas la date limite pour vous inscrire, places limitées.



Agenda

18, 19 et 20 juin 2010 : Exposition Rémy Estève (Espace M.A. Fouque)

20 juin 2010 : Tournoi du club de foot

26 juin 2010 : Fête des écoles

5 au 30 juillet 2010 : Centre de Loisirs ALSH

7 juillet 2010 : Amicale des aînés – pique nique

13 juillet 2010 - 19h30 : Repas républicain

- 22h30 : Retraite aux flambeaux

- vers 23h : Feu d'artifice tiré au bosquet de Camont

14 juillet 2010 – 12h : Cérémonie au monument aux morts.

30 juillet 2010 : Fête du Centre de Loisirs.

16 Août 2010 : Don du sang (salle polyvalente)

29 Août 2010 : Voyage des jeunes à Walibi

2 septembre 2010 : Rentrée des classes